

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2024

Étaient présents : Messieurs SOLER, CHEMINADE, KARGUL, MONTLOY, MOOS, PRESLE et REBUT

Madame CACHAT

Absents : Mr DEMIGNEUX, Mr LE ROUX

Absent excusé : Monsieur GENET donne pouvoir à Monsieur CHEMINADE

Madame DANSARD donne pouvoir à Monsieur MOOS

Madame CHIRON donne pouvoir à Monsieur PRESLE

Madame HENRY donne pouvoir à Madame CACHAT

Secrétaire de séance : Monsieur PRESLE

ORDRE DU JOUR

- Adoption des comptes rendus des 26 février et 25 Mars
- Modification du tableau des adjoints
- Désengagement Prizz et renouvellement SFR fibre SAS
- Versement prime pouvoir d'achat après validation du CDG69
- Dotation cantonale 2024
- Loyer de la boulangerie
- Questions et informations diverses

1 – ADOPTION DU COMPTE RENDU

Les comptes rendus des 26 février et 25 mars 2024 sont adoptés à l'unanimité.

2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES ADJOINTS

Suite à la démission de Christophe Demigneux du Conseil Municipal, il est procédé à la remontée des adjoints dans l'ordre du tableau :

1er adjoint : Chrystelle CACHAT

2ème adjoint : Béatrice HENRY

3ème adjoint : il est procédé à l'élection du 3ème adjoint et Mr Nicolas CHEMINADE, candidat déclaré, il est procédé au vote et Mr CHEMINADE est élu à l'unanimité des 12 voix exprimées.

Conseiller Municipal à délégation : Mr Romain PRESLE

Mr Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un 2ème Conseiller Municipal à délégation. En l'absence de candidat, cette proposition n'est pas retenue.

3 – Désengagement PRIZZ et renouvellement SFR Fibre SAS

SFR Fibre SAS informe par courrier recommandé, que la société PRIZZ exprime se désengager de la gestion de l'espace des antennes de communications implantés sur l'espace de l'Esplanade. SRF Fibre propose de reprendre la convention d'utilisation existante. Mr Le Maire informe que le contenu de la convention est identique à celle signée précédemment avec la société PRIZZ et rappelle que cette utilisation de parcelle fait l'objet d'une compensation foncière annuelle de 3000 euros en faveur de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Maire a signé la convention avec SFR Fibre SAS.

4 – Versement prime pouvoir d'achat après validation du CDG69

Lors du Conseil Municipal du 22 janvier 2024, Le Conseil Municipal a acté par délibération accepter que soit versée la prime de pouvoir d'achat aux agents de la commune. Le Comité social territorial a acté la délibération prise par le Conseil Municipal. Suite à cet avis favorable, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le taux qui sera versé. Mr Le Maire rappelle que les fonds nécessaires au versement de cette prime ont bien été prévus au budget primitif 2024. Il est précisé que les montants par taux sont encadrés par la loi de cette prime pouvoir d'achat.

Mr CHEMINADE informe ne pas participer au vote, étant l'époux d'un agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de verser le taux maxi de la prime possible à l'ensemble des agents

5 – DOTATION CANTONALE 2024

Nos Conseillers Départementaux, dans le cadre de la politique d'accompagnement du Département aux Associations, proposent le versement d'une subvention de 500 euros à une Association de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide que cette subvention soit versée à l'Association du « sou des écoles » qui participe financièrement et de façon significative au voyage de 3 jours (du 5 au 7 juin) de l'école à la grotte « Chauvet ».

6 – LOYERS DE LA BOULANGERIE

Lors d'un entretien en Mairie de Nicolas CHEMINADE et du Maire, Mme Chermette, gérante, et présentant un bilan sommaire de l'activité des 14 premiers mois, demande une réduction de son loyer, en motivant qu'il représente 10% de son CA et qu'ils doivent faire face à de lourdes charges financières (électricité, coût de la matière 1^{ère}).

Le CA sur les 14 premiers mois est de 250.000 euros avec une perte de 27.000 euros sur cet exercice.

Pour info : En février 2012* : loyer mensuel HT 1300 euros (*ouverture de la boulangerie)

En février 2024 : loyer mensuel HT 1575 euros (suite aux augmentations annuelles réglementées)

Nous avons pris attache auprès d'un expert-comptable, qui nous a fait part que pour cette activité commerciale, le loyer en moyenne représentait 6% du C.A.

Afin de prendre en considération cet élément, de faire preuve d'écoute vis-à-vis de ce commerce de proximité pour la population marcillanssoise. Il est proposé au conseil Municipal de passer le loyer de 1575 euros HT à 1075 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour et 1 voix contre que :

Le loyer se monte à 1075 euro HT mensuel et cela jusque fin décembre 2024. Un point sera fait en Janvier 2025, sur la situation de ce commerce et en possession d'un bilan à jour de l'entreprise.

Cabinet des orthophonistes

Le départ de nos 2 exploitantes est programmé en septembre 2024. Nous leur avons motivé le souhait d'une cession de la patientèle et de l'activité dans les mêmes locaux et cela afin de maintenir cette offre de service médicale sur la commune. Il s'avère qu'elles ont une potentielle preneuse et les échanges sont en cours. En parallèle, nous avons un contact de 2 personnes qui candidatent sur les locaux pour une offre de thérapeutes en thérapies brèves (hypnose, PNL, coaching).

Maison d'assistantes maternelles

Le permis est en instruction et ce bâtiment passe en commission d'accessibilité le 30 avril. Nous avons reçu, comme il vous l'a été communiqué les éléments sur la subvention de la CAF. Le Département a voté sur son budget 2024, une enveloppe de 10 millions d'euros pour accompagner les projets des communes et l'ouverture des dossiers commence, nous allons donc déposer un dossier pour cette réalisation. Nous allons également déposer un dossier sur l'accessibilité auprès de la Préfecture. Du côté des assistantes maternelles, les échanges se poursuivent pour l'organisation avec les assistantes maternelles de la commune. Nous devons leur communiquer les éléments concernant le loyer proposé.

Les éléments, en notre possession : loyer actuel des Ass.Mat. 900 euros (bailleur privé)

loyer MAM lamure/az. 150 euros (bailleur public)

Après en avoir débattu, le Conseil municipal se prononce pour un loyer prévisionnel mensuel d'un montant de 600 euros. Les porteurs du projet seront informés de cette décision.

Informations diverses

Urbanisme :

Mr Le Maire informe que pour le PLU, il a été communiqué, aux élus, le power point présenté par le cabinet AUA aux PPA, qui synthétise le travail de diagnostic de la 1^{ère} partie de révision de notre PLU.

Infos sur les demandes de droit au sol 2024, A ce jour :

7 PC (dont MAM / Permis Parcelle Montezain / Cuvage Coquard) déposés dont 5 traités par ADS com.com.

20 DP dont 8 concernent pose panneaux photovoltaïques (autres : piscine, ravalements façades, chang. Ouvrants)

1 DP pour demande division parcellaire (Mme Durand chemin des fûts) = envoi ADS COM.COM.

Fait marquant urba : Refus sur permis modificatif EARL VERMOREL : il était demandé une hauteur modifiée de 2M90 supplémentaire par le pétitionnaire. Au regard du projet de bâtiment de 93 M de long cette demande a été refusée par soucis d'intégration paysagère. La hauteur du bâtiment restera donc celle du permis initial. Il est précisé qu'EARL VERMOREL devra remettre en état la parcelle (retrait du « mâche fer » de surélévation du terrain naturel de 1m. avant d'entreprendre l'élévation du bâtiment depuis la hauteur naturelle du terrain.

Salle d'animation :

Afin de maintenir l'aspect des murs de la salle d'animation, il sera demandé à chaque impact constaté sur les murs intérieur un forfait de 35 euros par impact que ce soit pour location gratuite associations ou location payante privée.

Voirie :

Réfection prochaine du chemin des peupliers.

Attente du plan de masse proposé par service voirie com.com. concernant le secteur de l'arrêt de bus.
(Diffusion du plan présenté en conseil de décembre).

Eaux ruissellement, compétence communale :

A traiter, problème que rencontre Mme Paret (avec SIGAL).

Impasse P.BOTTET où en est-on ?

Travaux lancés :

- Ecole réalisation de l'armoire dans la salle de restauration : faite.
- Réalisation mur d'enceinte + portail : commandé et à venir
- Réfection porte principale bois : commandé et à venir
- Esplanade apport prise électriques : fait, une réflexion est en cours pour d'éventuels éclairages.
- Eclairage public : le changement des lampadaires est fait, mise aux normes des armoires est en cours, enfouissement de réseaux est en cours de chiffrage, nous attendons le calendrier opérationnel du pilotage de l'éclairage public afin de débattre en Conseil Municipal sur l'extinction la nuit.
- Salle d'animation : en attente du devis du préau.
- Boulangerie : un point est fait sur le problème d'écoulement des eaux de ruissellement lors de fortes précipitations ayant pour conséquence : un ruissellement dans le commerce. Il est décidé de rencontrer le maçon pour apporter une modification sur l'écoulement des eaux de ruissellement devant la porte accès côté parking.

Dates à venir : 4 mai Randonnée gourmande chez nos viticulteurs
 Portes ouvertes « caserne des crêtes »
 27 mai Conseil Municipal

Séance ouverte à 20h00 et levée à 22h00.

Philippe SOLER, Maire.